

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 10 OCTOBRE 2022

Objet :

**Modification du Nombre de Membres
Du Centre Communal d'Action
Sociale (C.C.A.S.)**

N° : D - 2022 - 10 - 10 - 03a

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Laure GIMENO, Julien PUJOL, Olivier MONROS, Julien RIBES, Ludivine ALBERT.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, M. Didier MONTIER à M. Thierry CELMA, Mme Solène PELLE à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Myriam AGUILA à Mme Laure GIMENO.

Absent : M. Jean-Philippe GARCIA.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne MULLER

Début de séance : 18H30

Le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Considérant le nombre important de dossiers sociaux traités et d'activités menées par le CCAS, Monsieur le Maire propose de porter le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à 16.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des présents + 4 procurations, de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Le Maire,



Marie-Jeanne MULLER



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 12/10/2022
Reçu en préfecture le 12/10/2022
Affiché le **14 OCT. 2022**
ID : 034-213401359-20221010-D2022_10_10_03A-DE

Après dépôt en Préfecture
le **12 OCT. 2022**
Et publication ou notification
Du **14 OCT. 2022**
Le Maire :